



Forum: Propositions de logiciels

Topic: Jeux anciens freewares

Subject: Re: Jeux anciens freewares

Publié par: Tof81

Contribution le : 20/04/2021 14:35:01

Je viens de lire dans Virus n°47 :

"En France, une œuvre ne tombe dans le domaine public que 70 ans après la mort de son auteur."

Le nombre d'années n'est probablement pas le même pour chaque pays mais ???

Un jeu est-il une œuvre ? J'aurai tendance à dire oui car c'est une création.

Idem pour un logiciel.

Bref, ca ne m'a pas l'air si simple que ça.